



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



Applicable au 22 septembre 2014

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Recommandation DOC-2014-08

Rapport 2014 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants

Version consultée

Résumé

Le présent rapport a été rédigé en application de l'article L. 621-18-3 du code monétaire et financier, qui dispose que l'Autorité des marchés financiers (AMF) établit chaque année un rapport portant sur le gouvernement d'entreprise, la rémunération des dirigeants et le contrôle interne sur le fondement des informations publiées par les personnes morales dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé et ayant leur siège statutaire en France. Il s'agit ainsi du onzième rapport établi par l'AMF en la matière.

↓ [Télécharger la doctrine](#)

↓ [Télécharger l'aperçu complet de la doctrine](#)

Textes de référence

- ↘ [Article L. 225-37 du code de commerce](#) ↗
- ↘ [Article L. 225-68 du code de commerce](#) ↗
- ↘ [Article L. 225-102-1 du code de commerce](#) ↗
- ↘ [Article L. 225-185 du code de commerce](#) ↗
- ↘ [Article L. 225-197-1 du code de commerce](#) ↗
- ↘ [Article L. 823-19 du code de commerce](#) ↗
- ↘ [Article L. 823-20 du code de commerce](#) ↗
- ↘ [Article L. 621-18-3 du code monétaire et financier](#) ↗

▼ **Annexes**

Guide d'application du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de juin

↘ [2013](#) ↓

Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des

↘ [sociétés cotées révisé en juin 2013](#) ↓

▼ **Liens**

Gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés se référant au code AFEP/MEDEF - Présentation consolidée des recommandations contenues dans les rapports

↘ [annuels de l'AMF](#)